

Effectifs syndicaux au Canada

Selon le *Répertoire des organisations de travailleurs au Canada 1982*, le nombre de syndiqués au Canada s'élevait à 3 617 328 au début de 1982, soit 3,7 p. cent de plus qu'en 1981. (On comptait alors 3 487 231 syndiqués.)

Les syndiqués représentaient 31,4 p. cent de la population active totale et 39 p. cent des travailleurs non agricoles rémunérés, contre 30,6 p. cent et 37,4 p. cent respectivement en 1981.

En plus des données sur les effectifs syndicaux, le répertoire contient les noms et adresses des dirigeants, les numéros de téléphone et les titres des publications pour les principaux syndicats, les centrales syndicales et certains groupes coordonnateurs de syndicats dans les chemins de fer et l'imprimerie.

On peut se procurer le répertoire au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Hull (Québec) K1A 0S9. Prix: \$6,50 (Canada); \$7,80 (autres pays).

Northern Telecom collabore avec les universités

Northern Telecom Limitée a annoncé, récemment, un programme destiné à aider les universités canadiennes à améliorer la qualité de l'enseignement dans les domaines de la micro-électronique et de la conception assistée par ordinateur.

Dans le cadre de ce programme, le groupe composants à semi-conducteurs de Northern Telecom, à Ottawa, fabriquera des circuits intégrés conçus par des étudiants. Ces circuits seront retournés aux universités avec les résultats des essais.

Ce programme, qui doit être permanent, sera offert à toutes les universités canadiennes, mais uniquement pour des circuits conçus par des étudiants.

Cinquante-cinq professeurs et enseignants de 22 universités et collèges canadiens ont participé aux entretiens qui ont abouti à la mise en oeuvre de ce programme.

Cinq universités du Québec et de l'Ontario ont déjà soumis des projets de circuits électroniques réalisés par leurs étudiants. Il s'agit des universités McGill, Queen's, de Toronto, de Waterloo et Western Ontario. Environ 24 circuits sur puces de silicium, résultat des travaux d'une centaine d'étudiants, seront fabriqués dès cette année.

L'Université Queen's est le centre de

coordination des participants universitaires et elle convertit les logiciels universitaires au format utilisé par Northern Telecom.

Le programme permettra à 12 universités de soumettre chacune, deux fois par année, quatre projets de VLSI qui seront fabriqués par Northern Telecom.

Northern Telecom Limitée est le principal fabricant de matériel de télécommunications du Canada et le deuxième d'Amérique du Nord. L'entreprise est également un important fabricant d'équipements d'informatique.

L'ammoniaque, solution au problème de la mousse d'urée

L'ammoniaque réduit considérablement les gaz émis par la mousse d'urée formaldéhyde, déclare M. Hyman Gesser, professeur au département de chimie de l'Université du Manitoba.

M. Gesser affirme que l'on pourrait, un jour, traiter ainsi, à un coût de \$200 seulement, les maisons isolées avec cette mousse.

Les recherches de M. Gesser ont démontré qu'en injectant de l'ammoniaque dans des échantillons de mousse d'urée, on réduisait de 90 p. cent les gaz émis par la mousse.

Jusqu'à présent, ce procédé n'a été testé que sur des échantillons en vase clos. On effectuera bientôt des essais dans deux maisons: l'une située à Brandon (Manitoba), l'autre à Toronto.

Le succès des joujouthèques

Les joujouthèques, bibliothèques où les jouets remplacent les livres, connaissent de plus en plus de succès au Canada.

On en compte plusieurs au Québec, dont celle de Sainte-Foy, dans la banlieue de Québec.

L'objectif des joujouthèques est multiple: satisfaire le besoin de variété des enfants, aider les parents à vérifier les réactions de leurs enfants vis-à-vis de tel ou tel jouet qu'ils achèteront peut-être par la suite et, enfin, faire épargner de l'argent aux parents.

Les organisateurs de la joujouthèque de Sainte-Foy espèrent, également, que leur entreprise donnera aux enfants le sens des responsabilités. "L'enfant de trois ou quatre ans qui vient ici pour emprunter des jouets apprend à ne pas les casser", explique M. Rodrigue Coulombe,

président du Conseil d'administration. Les parents, ajoute M. Coulombe, sont responsables des morceaux perdus ou cassés.

Les jouets sont soigneusement choisis par un comité de parents. "Nous évitons les jeux violents et les jeux électroniques, précise M. Coulombe. Certains jeux électroniques sont trop fragiles. Notre principal objectif est d'offrir des jouets solides, qui soient en même temps éducatifs".

Le montant de la cotisation annuelle est de \$10 pour un enfant et de \$17 pour deux ou plus. En outre, on demande aux parents, au moment de l'inscription, de participer au travail d'un comité de la joujouthèque, ou de donner un jouet ou encore \$8.

La ville fournit à la joujouthèque les locaux et un "joujouthécaire", mais les jouets sont offerts en cadeau ou achetés avec l'argent des cotisations, les amendes et diverses activités.

Réforme du droit familial au Québec

Une loi assurant l'application de la réforme du droit familial, sanctionnée le 11 juin dernier, entrera en vigueur dès l'automne prochain au Québec.

Les principes de base de la réforme sont, notamment, l'égalité des membres de la famille et la liberté dans l'organisation de leurs relations familiales.

Le nouveau code de procédure civile comprend certaines dispositions régissant les litiges familiaux et modifiant diverses lois pour en faire disparaître les inégalités de traitement entre conjoints ou entre enfants.

Il tend également à humaniser le processus judiciaire dans le règlement des conflits familiaux en introduisant la règle du huis clos pour les audiences en matière familiale et en fixant les modalités du processus de la demande conjointe. Cette procédure rend possible la séparation de corps par demande conjointe sur projet d'accord ce qui a pour effet de favoriser l'autonomie des parties dans la résolution de leurs différends.

Plusieurs autres aspects ont été touchés par la nouvelle loi, comme la protection des droits de l'enfant, la procédure civile relative à l'adoption et la confidentialité des dossiers.

Enfin, il est maintenant possible au père ou à la mère de formuler seul(e) une requête de changement de nom pour un enfant lorsqu'il y a séparation, divorce ou qu'un jugement de garde a été rendu et que la requête ne peut être formulée conjointement. (*Québec Hebdo*)